



Association Gymnastique Les Feux Follets Venansault

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Organisation administrative et financière

- Le tarif est susceptible d'être revu chaque saison. Ce tarif comprend les 40€ d'adhésion à l'association.
- L'inscription sera effective si le dossier est complet (le coupon du questionnaire de santé, règlement financier)
- L'association se réserve la possibilité de modifier le planning de cours en fonction des inscriptions et des contraintes diverses en cours de saison.
- La période d'essai est deux séances d'entraînement. En cas d'abandon de votre enfant pendant ou à l'issue de ces entraînements, la cotisation vous sera rendue. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Responsabilité

- Conformément aux obligations, une assurance individuelle couvrant les dommages corporels en cas d'accident, est obligatoire. Une assurance complémentaire facultative de notre fédération FSCF vous est proposée si vous le souhaitez.
- La responsabilité de l'association n'intervient que lorsque la gymnaste inscrite au club a été confiée à l'entraîneur ; elle s'arrête dès la fin du cours.
- Les parents doivent s'assurer, avant de déposer leur enfant, de la présence dans la salle de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe. Les parents doivent impérativement récupérer leur enfant à l'issue du cours ; **l'entraîneur n'est pas chargé d'assurer « une garderie ».**
- En aucun cas, les mineurs ne doivent être déposés sur le parking et rejoindre seuls le lieu d'entraînement. Pour les parents ne respectant pas cette règle, l'association et l'entraîneur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident, ou de tout autre incident pouvant survenir.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels sur les lieux d'entraînement ou dans les vestiaires. Il est donc fortement conseillé d'éviter de se rendre aux entraînements avec des objets de valeur, des téléphones portables ou des sommes d'argent...

Organisation technico-pédagogique

Les gymnastes sont répartis dans des groupes en début de saison par l'entraîneur en fonction des niveaux techniques et de la motivation. Seul le moniteur est habilité à proposer des modifications des affectations dans les différents groupes.

Les entraînements

Les entraînements se déroulent sous la responsabilité des entraîneurs du club selon les horaires établis sur le planning de la saison sportive en cours.

Chaque gymnaste devra se conformer aux horaires d'entraînement. Il est indispensable d'y arriver à l'heure et de prévenir l'entraîneur en cas d'absence.

Il est exigé des gymnastes de l'association un comportement compatible avec les règles élémentaires de politesse et de bienséance. Toute atteinte portée aux personnes ou à leur dignité, toute dégradation du matériel ou des locaux est susceptible de sanctions disciplinaires.

L'entraîneur reste à la disposition des gymnastes et des parents pour toutes informations complémentaires avant ou après l'entraînement. En cas de contestation de la part des parents, le lieu d'entraînement n'est pas propice à des explications par l'entraîneur. Seuls les membres du bureau seront en mesure de vous recevoir et entendre vos demandes. L'entraîneur doit prévenir de son absence soit par affichage, soit par SMS ou mail.

Tenues

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée : justaucorps, shorts, tee-shirt...cheveux attachés, pas de bijoux... Les entraînements se font pieds nus (sauf cas de force majeure).

Matériel

Seuls les adhérents pratiquants sont autorisés à utiliser le matériel sous la présence et l'autorité de l'entraîneur

Il est strictement interdit à tout accompagnant (parent, frère, sœur) de monter sur les agrès ou tapis. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.

Compétition

En début d'année, l'entraîneur propose à chaque gymnaste de participer ou non aux compétitions. Si la gymnaste décide d'y participer, elle doit respecter son engagement. Seuls des cas de force majeure peuvent dispenser d'y participer. Ils devront être expressément justifiés. **Le club s'engageant FINANCIEREMENT pour chaque compétition, en cas d'absence non justifiée ou tardive, il sera demandé aux parents le remboursement de cet engagement (de l'ordre de 5 euros par gymnaste).**

Le calendrier des compétitions est communiqué chaque saison par affichage dans la salle de gym. Il est demandé aux parents de transporter les enfants sur le lieu de compétition, excepté quand un car ou autre transport est organisé.

Les feux follets organisent des manifestations au sein du club, toute aide des parents et gymnastes serait nécessaire pour un bon fonctionnement.

L'ensemble des membres du bureau étant des bénévoles, ils s'investissent du mieux qu'ils le peuvent afin que la saison de gymnastique se déroule bien. Nous sommes prêts à accepter vos critiques constructives mais surtout toutes les bonnes volontés pour aider.



L'inscription en ligne et son règlement vaut acceptation du règlement intérieur, de la Charte et des valeurs du Club Des Feux Follets de Venansault.